

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : LE GROUPE « FEMU A CORSICA ».

- **OBJET** : SOUTIEN AUX PERSONNELS DU POLE URGENCES ET SOINS CONTINUS DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA.

CONSIDERANT qu'en France, de nombreux services d'urgences d'hôpitaux sont en grève depuis le mois de mars 2019,

CONSIDERANT les mouvements de grève entrepris par les personnels des urgences des hôpitaux de Corse,

CONSIDERANT la grève entamée le 20 septembre 2019 par les organisations syndicales du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) 2B,

CONSIDERANT que ce mouvement de grève est solidaire du collectif SAMU qui a pour principal objectif d'obtenir davantage de moyens humains pour l'ensemble des SAMU de France,

CONSIDERANT que le SAMU 2B compte actuellement 13 postes d'Assistants de Régulation Médicale (ARM) au lieu de 18, comme le prévoit le référentiel de la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU),

CONSIDERANT la grève générale prévue le jeudi 26 septembre 2019 au Centre Hospitalier (CH) de Bastia à l'appel de l'intersyndicale STC-FO-CGT et du collectif inter-urgences,

CONSIDERANT le défilé silencieux prévu ce même jour dans les rues de Bastia,

CONSIDERANT la vétusté des locaux du Service d'Accueil d'Urgences (SAU) de l'hôpital de Bastia, construit en 1985,

CONSIDERANT les différents incidents techniques survenus dans les locaux des urgences du CH de Bastia durant l'été 2019,

CONSIDERANT que ces locaux sont prévus pour 20 000 passages par an et en accueillent actuellement 34 000,

CONSIDERANT que le flux de patients pris en charge est par conséquent largement supérieur à la capacité d'accueil des locaux du CH de Bastia,

CONSIDERANT que cette surcharge entraîne *de facto* des contraintes supplémentaires pour les patients pris en charge par le Service d'Accueil d'Urgences (SAU), ainsi que pour les personnels soignants,

CONSIDERANT les engagements pris par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse dans son courrier du 5 août dernier adressé au collectif inter-urgences de l'hôpital de Bastia, concernant le plan de travaux à réaliser à l'hôpital de Bastia,

CONSIDERANT que ce courrier actait notamment un calendrier de travaux sur les court, moyen et long termes, et que l'ensemble des travaux, réalisables dès 2019, doivent être effectués sans attendre,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité de garantir à la population ayant à être prise en charge par le plateau technique des urgences des soins dignes de la qualité et sécurité dues, et ce, dans un délai d'attente raisonnable,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE des conditions de prise en charge des patients par le Service d'Accueil d'Urgences (SAU) du Centre Hospitalier (CH) de Bastia, et plus généralement dans les services d'urgences des hôpitaux de Corse.

SOUTIENT les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île.

S'ASSOCIE aux revendications portées par les organisations syndicales du CH de Bastia visant à obtenir des moyens humains, techniques et financiers supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement du SAU et du SAMU 2B.

SOUHAITE que, conformément aux engagements pris par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse, les travaux urgents, réalisables dès 2019, soient entrepris dans les plus brefs délais et que le calendrier établi pour entreprendre les travaux plus conséquents soit respecté.